

IFRS

CE QUI CHANGE

POUR LE LEASING EN 2019



Quel objectif ?

Transparence des bilans

Simplifier et unifier le traitement comptable de l'ensemble des contrats de location

AUJOURD'HUI : IAS 17

De quoi parle-t-on ?

Le chapitre IAS 17 aborde le traitement comptable des contrats de location en opérant la distinction suivante :



Contrats de location classique



Contrats de location financière

IFRS pour le 1^{er} janvier 2019

Les changements



AVANT IFRS 16

Seuls les contrats de locations financières figurent au bilan

...

Les locations simples sont hors bilan

...

Les contrats de services où la redevance est basée sur l'usage d'un actif ne sont pas impactés par le chapitre IAS 17



AVEC IFRS 16

il n'y a plus de distinction entre location simple et location financière.

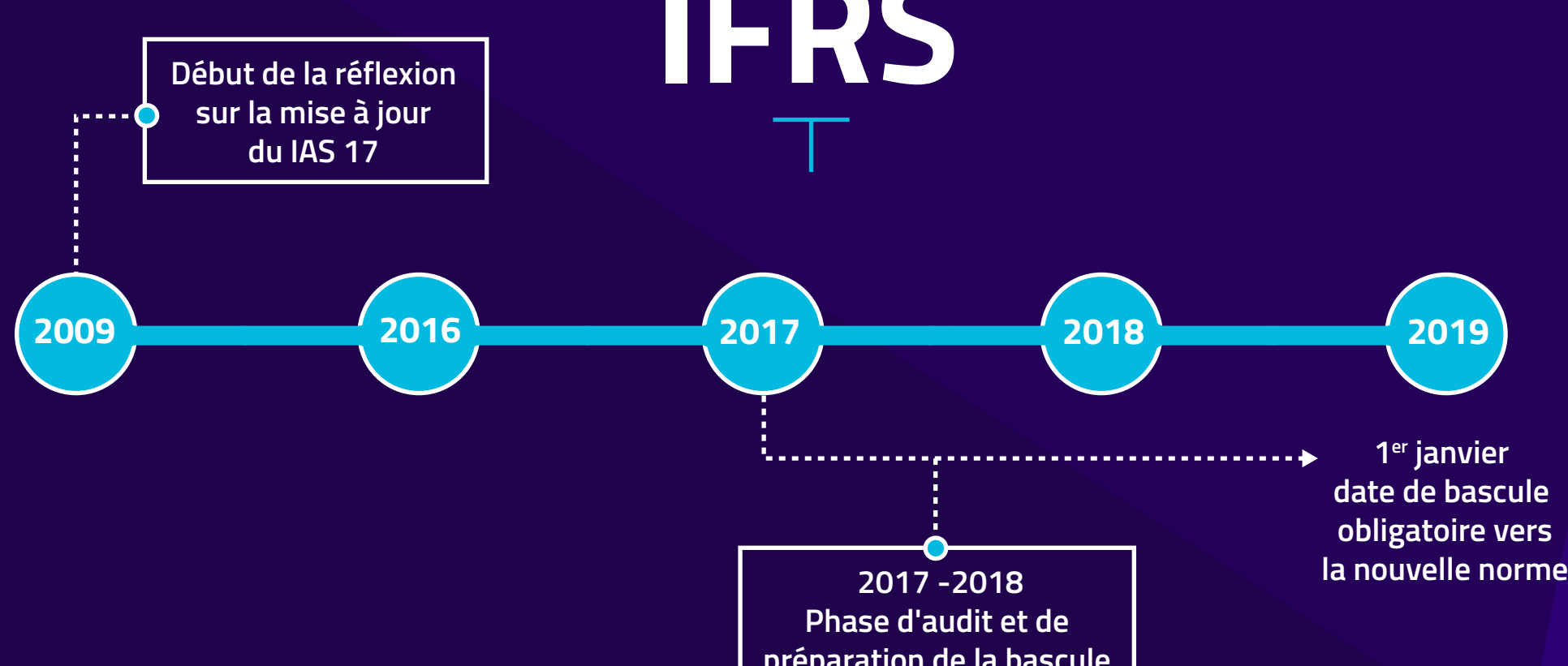
...

Les contrats de location <12 mois ou pour des actifs dont la valeur unitaire est <5.000\$ peuvent être classés en engagements hors bilan

...

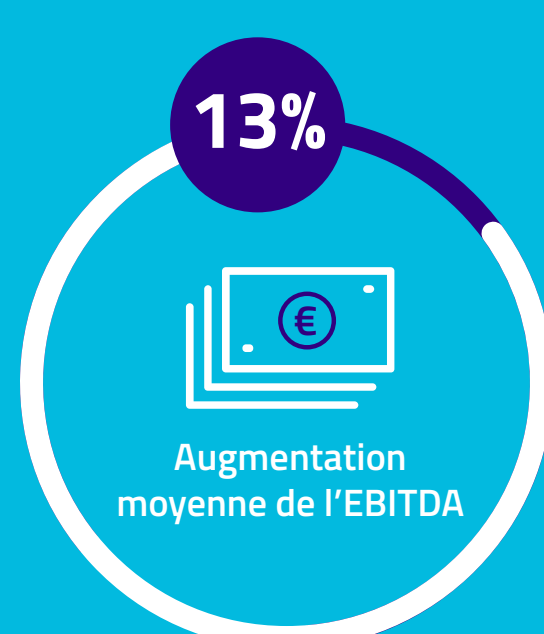
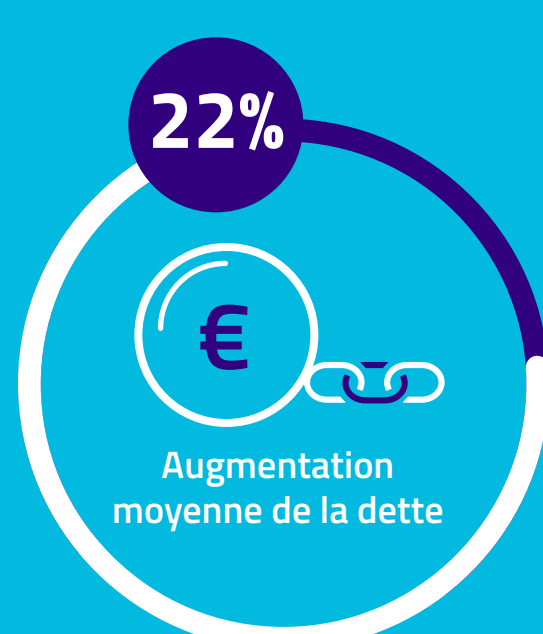
Seuls les contrats de services répondant au critère du contrôle de l'actif (c'est le prestataire et pas l'utilisateur qui contrôle l'actif) seront classés hors bilan.

Le planning IFRS



ÉVOLUTION

estimée pour 2019 des bilans et comptes de résultats



Ce qu'il faut RETENIR

1

Dans tous les cas, hier comme demain, il sera possible de consolider les contrats de location. C'est bien l'inverse qui présente une complexité.

2

Il reste possible de déconsolider les actifs >5.000\$ ou >12 mois en ayant recours à un contrat de service intégrant les notions de SLA et de risque de performance.

3

Une tolérance est néanmoins admise pour classer les locations de moins de 12 mois ou intégrant des actifs de valeur unitaire inférieure à 5.000\$ en engagement hors-bilan

4

Dans le contexte IFRS 16 Le seul moyen tangible de ne pas enregistrer d'actif à son bilan est de recourir à des contrats "as a service" (IAAS, DAAS, PAAS, SAAS).



Pour aller plus loin
«Grand Guide Finance 2018»

En savoir plus
Sur notre offre Smart Finance